

Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de traités

Vienne, Autriche
Première session
4 avril – 6 mai 1977

Document:-
A/CONF.80/7

Ordre du jour

Extrait du volume I des *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de traités (Comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la Commission plénière)*

ORDRE DU JOUR
Première session (1977)

A sa première séance plénière, tenue le 4 avril 1977, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant (A/CONF.80/7) :

1. Ouverture de la Conférence par le représentant du Secrétaire général.
2. Election du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Election des Vice-Présidents.
6. Election du Président de la Commission plénière.
7. Election du Président du Comité de rédaction.
8. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Nomination des autres membres du Comité de rédaction.
10. Organisation des travaux.
11. Examen de la question de la succession d'Etats en matière de traités, conformément aux résolutions 3496 (XXX) et 31/18 adoptées par l'Assemblée générale le 15 décembre 1975 et le 24 novembre 1976.
12. Adoption d'une convention et d'autres instruments jugés appropriés ainsi que de l'acte final de la Conférence.
13. Signature de l'acte final, de la convention et d'autres instruments.

A sa 3^e séance plénière, tenue le 14 avril 1977, la Conférence a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Examen de la demande du Conseil des Nations Unies pour la Namibie de participer activement à la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités, en application de la résolution 31/149 de l'Assemblée générale ».